

Unis dépendra directement de la mesure dans laquelle nous réussirons à atténuer les sources de pollution analogues au Canada. Le sous-comité est convaincu que la majorité des citoyens et des législateurs américains accordent beaucoup d'importance à l'honneur et à l'équité. Ils comprennent un argument moral et l'acceptent. Mais si nous, Canadiens, semblons leur demander d'adopter des mesures que nous-mêmes hésitons à prendre ou refusons, ils auront vite fait de rejeter notre argument.

La décision par laquelle le ministre fédéral de l'Environnement et ses homologues provinciaux s'engageaient le 6 mars 1984 à réduire unilatéralement de 50% les émanations canadiennes de soufre d'ici 1994 était de nature à réjouir les membres du sous-comité et tous les Canadiens. Comme nous le disons ci-dessus, nous n'avons cessé, depuis la publication en 1981 de notre rapport **LES EAUX SOURNOISES**, d'exhorter le gouvernement canadien à entreprendre unilatéralement un grand programme de dépollution.

Sans vouloir dénigrer d'aucune façon l'important progrès que dénote cet énoncé de politique, le sous-comité estime néanmoins devoir attirer l'attention sur un certain nombre de points. Premièrement, la décision de réduire les émissions de SO₂ ne doit pas nous faire oublier la néces-

sité — sur le plan tant pratique que politique — de réduire les émanations de NO_x des véhicules automobiles. Deuxièmement, des réductions réelles et considérables doivent être effectuées aux principales sources d'émanation de SO₂ au Canada, notamment à la fonderie Horne du groupe Noranda, à celle de la *Hudson Bay Mining and Smelting Company* à Flin Flon, à celle de l'INCO à Thompson, ainsi qu'à l'usine de l'INCO à Sudbury et à l'atelier d'agglomération de l'*Algoma Steel* à Wawa.

D'importantes réductions doivent également être effectuées par l'Hydro-Ontario, de préférence à l'une ou l'autre de ses grandes centrales électriques de Nanticoke ou de Lambton, ou aux deux. Les émissions de SO₂ de l'Hydro-Ontario sont particulièrement importantes tant par leurs effets sur l'environnement que par leur valeur politique symbolique, puisqu'il s'agit de la plus grande entreprise de services publics du Canada. Bien qu'elle soit tenue, par une ordonnance du gouvernement de l'Ontario, de réduire considérablement ses émissions de gaz acide d'ici 1990, son programme de lutte contre la pollution atmosphérique a été gravement perturbé, sinon totalement bouleversé, par deux longues fermetures de sa centrale nucléaire de Pickering. Le 30 avril 1984, le ministre ontarien de

l'Environnement, M. Andrew Brandt, a déclaré que l'Hydro-Ontario allait satisfaire à ses engagements relativement à la réduction des émissions de gaz acide, même s'il lui fallait recourir à des épurateurs. Le sous-comité se réjouit de ces propos rassurants.

Enfin, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent intervenir rapidement et de façon décisive en annonçant la mise sur pied d'un programme précis de réduction des émanations de SO₂ au Canada. En effet, s'ils attendent trop longtemps, ils pourraient très bien perdre l'élan politique qu'a suscité la déclaration initiale. L'annonce du 6 mars a créé un climat d'optimisme presque tangible chez les Canadiens, qui ont maintenant bon espoir que des progrès véritables pourront être accomplis dans la lutte contre les émissions canadiennes à l'origine des pluies acides.

Le sous-comité exhorte vivement les gouvernements concernés, tant fédéral que provinciaux, à s'attaquer avec vigueur et célérité au problème des pluies acides dont les ravages se font sentir depuis déjà trop longtemps au Canada. En outre, nous placerons ainsi nos voisins américains une fois pour toutes devant une obligation morale indéniable qu'ils ne pourront ni méconnaître ni réfuter dans les discussions politiques et les négociations diplomatiques futures.